

Par un de ces pressentiments étranges que Dieu envoie parfois comme une grâce suprême, la veille au soir, en pleine santé, le vénéré défunt s'était entretenu de la mort avec un de ses paroissiens.

— Le lynchage, un vilain mot couvrant une vilaine chose, continue toujours ses ravages aux Etats-Uni-.

Durant l'année dernière il y a eu ici 170 victimes de la terrible loi. En revanche il n'y a eu que 108 exécutions officielles par pendaison.

Doux pays, n'est-ce pas ?

Au Canada, la criminalité est presque nulle et doit faire bien envie à nos juriconsultes.

O fortunatos, nimium, sua si bona norint ... Canadenses !

HENRY BAYARD.

A PROPOS DE LA PENITENCE SACRAMENTELLE

Décision importante

C'EST une règle de la théologie morale que l'on ne peut satisfaire à deux obligations distinctes par un seul et même acte. En vertu de ce principe, il était généralement reçu que le pénitent ne pouvait gagner les indulgences attachées aux prières qui lui étaient imposées par son confesseur, comme pénitence.

Le supérieur général des Frères de Saint-Vincent-de-Paul a rendu service à tous les confesseurs et à tous les pénitents en provoquant de la Sacrée Congrégation des Indulgences la solution du doute suivant :

“ Le pénitent peut-il, en s'acquittant d'une prière ou d'une pratique pieuse enrichie d'indulgences, satisfaire à sa pénitence et en même temps gagner les indulgences ? ”

Et les Eminentissimes cardinaux, dans la congrégation générale, tenue au Vatican le 11 juin 1901, ont répondu :

“ Affirmativement et en parlant à Sa Sainteté. ”

Et Sa Sainteté, sur la relation du cardinal-préfet, dans l'audience qu'elle lui a accordée le 14 juin 1901, a bien voulu confirmer cette décision.

De sorte que lorsque le confesseur imposera pour pénitence, par exemple les litanies de la sainte Vierge, le bénéfice des indulgences que les Souverains-Pontifes ont attachées à cette prière, pourra venir s'ajouter au mérite de la satisfaction propre à la pénitence elle-même.